Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Service d'homologation des produits phytosanitaires

Notice d'emploi N° 7529 / 2024

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires

(ordonnance sur les produits phytosanitaires , RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	42 % métrafénone (500 g/l)
Nom UICPA:	3'-bromo-2,3,4,6'-tetramethoxy-2',6-dimethylbenzophenone

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Vivando

Numéro d'homologation fédéral: F-6674 — Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 2060050 — Titulaire de l'autorisation étranger: BASF Agro SAS,France

Vivando

Numéro d'homologation fédéral: I-6783 — Pays d'origine: Italie

Numéro d'homologation étranger: 13698 — Titulaire de l'autorisation étranger: BASF Italia SpA,Italie

Vivando

Numéro d'homologation fédéral: A-5366 — Pays d'origine: Autriche

Numéro d'homologation étranger: 3356-1 — Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels GmbH,Autriche

Flexity

Numéro d'homologation fédéral: I-5368 — Pays d'origine: Italie

Numéro d'homologation étranger: 15346 — Titulaire de l'autorisation étranger: BASF Italia SpA,Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Viticulture			
vigne	oïdium de la vigne	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.16 - 0.32 l/ha Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.	1, 2, 3

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne
tél. +41 58 462 85 16
psm@blv.admin.ch
www.blv.admin.ch

Culture maraîchère

plein air: concombre, courges (écorce non comestible), courges à peau comestible, melons	oïdium des cucurbitacées	Dosage: 0.2 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: premier traitement en cas de risque d'infection ou sur conseil du service d'avertissement., Stade 11-89 (BBCH).	1, 4, 5

Charges générales / agronomiques:

2 3 traitements par année au maximum.

3 Convient également au traitement par voie aérienne.

4 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

5 2 traitements au maximum avec un intervalle de 7 à 10 jours.

Protection des utilisateurs:

1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:
Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.